

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis ainsi que 7 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 14 novembre 2017, débutant à 20 h et félicite le nouvel élu, M. Gilles Schryer et remercie M. Robert Pelletier pour les services rendus au cours de son mandat et remercie, également, les autres candidats.

274-11-2017

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item 13) Varia :

13.1 Achat zamboni

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

275-11-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ.

276-11-2017

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis
Appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité, que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-11-2017 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 44 930,85 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 7121 à 7174 pour un montant de 55 710,83 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 27911-4W7IH à 31414-72372 et trois prélèvements automatiques pour un montant de 99 883,98 \$;
- liste des salaires du 01 au 31 octobre 2017 pour un montant de 51 016,17 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La directrice générale remercie les citoyens et les candidats pour leur implication dans le processus électoral.

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Bilan du déjeuner du maire au profit de Centraide;
- Remerciements aux candidats et aux élus.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;
- Déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

277-11-2017

ADHÉSION 2018 – FQM, UMQ, COMBEQ

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de

renouveler les adhésions suivantes :

- FQM..... 1 980,10 \$
- UMQ..... 977,87 \$
- COMBEQ..... 689,85 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 494 « *Cotisations et abonnements-Asso* ».

ADOPTÉ.

278-11-2017

ARTICLE PROMOTIONNEL

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition de 24 articles promotionnels soit, casquettes à l'effigie de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

279-11-2017

LIMITE AUX CARTES DE CRÉDIT

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

limite de crédit soit augmentée à 10 000 \$ sur la carte de crédit de la municipalité au nom du maire, M. Stéphane Roy.

ADOPTÉ.

280-11-2017

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES
ET AVIS DE MOTION**

M. le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement n° 07-12-2017 concernant un amendement au règlement 06-07-2008 sur les nuisances.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

ADOPTÉ.

281-11-2017

RADIATION DE COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la liste des comptes à recevoir présentée aux membres du conseil au montant de 54,81 \$ concernant la facturation pour des droits de passage et chemins, soient radiés.

ADOPTÉ.

282-11-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'allouer un montant de 500 \$ à l'organisme « Village d'accueil des Hautes-Laurentides » de souligner leur dix ans d'existence et pour l'organisation d'une soirée reconnaissance pour toutes les familles qui ont accueilli et qui accueillent encore des touristes français dans notre municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subv.-organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

283-11-2017

FORMATION – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS & ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que M. Gilles Schryer, nouvel élu, soit autorisé à assister à la formation : « Rôles et responsabilités des élus et Éthique et déontologie » qui se tiendra à Val-des-Bois les 17 et 18 novembre prochains.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 11000 454 « *Formation des élus* ».

ADOPTÉ.

284-11-2017

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC – CHANGEMENT AUX ALLOCATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que le budget fédéral 2017 prévoit des modifications importantes concernant les allocations non imposable des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces modification, les revenus réels disponibles des élus municipaux seront diminués de manière substantielle dès 2019;

CONSIDÉRANT que cela forcera plusieurs municipalités à revoir à la hausse la rémunération des élus pour compenser les effets de cette mesure, et ce, au détriment des contribuables et, de manière plus générale, au détriment des citoyens des municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac dénonce les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, d'appuyer la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac dans leurs revendications quant aux changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.

De plus, de faire parvenir la présente résolution aux ministres du Revenu national, des Finances, au président du Conseil du Trésor du Canada, à M. le député fédéral David Graham.

ADOPTÉ.

285-11-2017

DEMANDE DE DON – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU qu'une demande d'aide financière pour une bourse d'étude aux élèves de 5^e secondaire a été déposée au conseil;

ATTENDU que la communauté joue un rôle clé dans la persévérance et la réussite scolaire des jeunes;

ATTENDU qu'en reconnaissant et soulignant leur effort et leur réussite scolaire, la communauté lance un message fort important d'encouragement auprès des jeunes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, de participer au programme « bourses d'études aux élèves de 5^e secondaire » et qu'une bourse de 500 \$ soit versée à la Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier afin d'aider les jeunes à poursuivre leurs études.

De plus, que la bourse de 500 \$ soit remise aux étudiants finissants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

286-11-2017

DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le nouveau rôle d'évaluation triennal 2018-2019-2020, soit accepté pour dépôt.

ADOPTÉ.

287-11-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LÉONIE-BÉLANGER

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de verser un montant de 300 \$ à l'organisme « Centre d'action bénévole Léonie Bélanger » à titre d'aide financière dans le cadre du programme Pair.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subv.-Organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

288-11-2017

RIDL – NOMINATION DE REPRÉSENTANT

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que M.
le maire, Stéphane Roy, soit nommé représentant de la municipalité à la Régie
intermunicipale des déchets de la Lièvre.

De plus, en cas d'incapacité du maire, que Mme Julie Sylvestre soit nommée
substitut du maire pour représenter la municipalité à la Régie intermunicipale
des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉ.

289-11-2017

FORMATION ET DÉPLACEMENTS

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau à assister à la
formation « *Les impacts de l'adoption de la loi 122 sur le travail du directeur
général et secrétaire-trésorier* » qui se tiendra à Val-David au montant de 522 \$.

De plus, les frais d'inscription, de séjour et de déplacement sont à la charge de
la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 454 « *Formation
administration* ».

ADOPTÉ.

URBANISME

290-11-2017

DÉROGATION MINEURE N° 2017-0649

ATTENDU que Monsieur Christian-Michel Fréchette a demandé de lui accorder
une dérogation mineure aux règlements 08-07-2000 relatif au zonage pour sa
propriété située dans la zone Villégiature 2-05 (VIL2-05) sur le lot 4 579 455 du
cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande consiste en la construction d'une clôture de 8
pieds (2,44 mètres) sur toute la longueur latérale gauche du terrain soit, de la
route 309 jusqu'à la rivière, devant normalement être à 2 mètres tel qu'exigé à
l'article 8.8.2 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le voisin immédiat de M. Fréchette est le terrain de camping Val-
de-la-Lièvre et que le règlement 08-07-2000 permet la construction d'une
clôture sans limite de hauteur pour un commerce;

ATTENDU que l'acceptation de cette dérogation mineure ne cause pas préjudice
aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du
comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité, d'accorder à M. Christian-Michel Fréchette une
dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accorder un
permis pour la construction d'une clôture d'une hauteur de 8 pieds (2,44
mètres) devant normalement être à 2 mètres, tel que décrit à l'article 8.8.2 du
règlement 08-07-2000 relatif au zonage.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

291-11-2017

FORMATION ET CONGRÈS – BITUME QUÉBEC

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, le directeur des travaux publics, M. Mario St-Louis et le conseiller responsable de la voirie, M. Étienne St-Louis, à assister au congrès de Bitume Québec qui se tiendra à Québec les 29 et 30 novembre prochains au montant 669 \$ par participant.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 13000 454 « *Formation administration* », 02 11000 454 « *Formation élus* » et 02 32000 454 « *Formation voirie* ».

ADOPTÉ.

292-11-2017

ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux acquisitions suivantes :

- Chaines de roues pour la niveleuse..... 2 600 \$ ±
- Lampadaire chemin du Poisson-Blanc 600 \$ ±

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 33000 525 « *Entretien et réparation des véhicules* » et 02 34000 681 « *Éclairage des rues* ».

ADOPTÉ.

293-11-2017

APPROBATION DE DÉPENSES PAARRM – VAL-OMBREUSE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Val-Ombreuse pour un montant subventionné de 25 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

De plus, que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constaté.

ADOPTÉ.

INCENDIE

LOISIRS ET CULTURE

294-11-2017

RECONNAISSANCE OBNL – FLAL, FILLES D'ISABELLE

ATTENDU que la Fédération Lausoise des Associations de lacs et les Filles d'Isabelle, conseil 1122 ont déposé les documents requis pour être reconnus OBNL ayant droit à la gratuité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la Fédération Lausoise des Associations de lacs et les Filles d'Isabelle, conseil 1122, soient reconnus organismes ayant droit à la gratuité pour la l'utilisation des locaux municipaux.

ADOPTÉ.

295-11-2017

GUIDES ET CARTE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité désire occuper un espace publicitaire dans le guide touristique puisqu'il est devenu au fil des ans un outil d'accueil indispensable dans les Hautes Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'acheter un espace publicitaire soit, 1 page dans le guide touristique pour montant de 1 995.00 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

296-11-2017

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser l'achat et installation d'équipement suivant pour le service des loisirs :

- Caméra de sécurité et amélioration du DVR..... 2 897 \$ + taxes

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 522 « *Loisirs – Ent. et réparation* ».

ADOPTÉ.

297-11-2017

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser l'achat d'équipement suivant pour le service des loisirs :

- Peinture de patinoire et d'outils et formation..... 4 500 \$ + taxes

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 522 « *Entretien et réparation* ».

ADOPTÉ.

298-11-2017

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – VIE ACTIVE

ATTENDU que l'organisme Vie Active a déposé une demande d'aide financière au montant de 500 \$ pour supporter leurs activités;

ATTENDU qu'ils aimeraient, également, faire l'acquisition de chandails à l'effigie de l'organisme Vie active;

ATTENDU que l'estimation fournie pour la fabrication des chandails est de 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter la demande présentée par Vie active et qu'un montant de 500 \$ soit alloué pour soutenir leurs activités et ce pour l'année 2018 et qu'un montant de 10 \$ par chandail soit également versée à l'organisme pour la fabrication de chandails.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subv. organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

299-11-2017

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PICKETBALL

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 100 \$ soit alloué au service des loisirs pour défrayer les coûts de déplacement d'un spécialiste pour la formation d'une équipe de picketball.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 170120 452 « *Loisirs d'animation* ».

ADOPTÉ.

300-11-2017

RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU que le conseil désire réorganiser le Service des loisirs;

ATTENDU que, suite à cette réorganisation, la description des tâches du poste de direction du Service des loisirs est mise à jour;

ATTENDU que le besoin en gestion événementielle et ressources humaines est grandissant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à réorganiser le service des loisirs afin de refléter la réalité dudit service.

ADOPTÉ.

VARIA

301-11-2017

ACHAT DE ZAMBONI

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Stéphane Roy à faire des recherches pour l'acquisition d'une zamboni pour un montant n'excédant pas 25 000 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 11516 725 « *Acquisition de machinerie* ».

ADOPTÉ.

302-11-2017

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit ajournée au vendredi 17 novembre à 15 h. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS

Réouverture de la séance ordinaire du 14 novembre 2017, suite à l'ajournement fixée en ce 17 novembre 2017 à 15 h et à laquelle sont présents les conseillers, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, et François Monière, sous la présidence du maire suppléant, M. Étienne St-Louis. La directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon est aussi présente.

303-11-2017

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité, que la séance ordinaire du 14 novembre 2017, ajournée au 17 novembre 2017 via la résolution 302-11-2017, soit rouverte. Il est 15 h.

ADOPTÉ.

304-11-2017

SOUSSION – GARAGE ZAMBONI

ATTENDU qu'un appel d'offres a été demandé pour la construction d'un garage en vue de l'acquisition d'une zamboni;

ATTENDU que la Municipalité a invité trois contracteurs à déposer une soumission, soit ;

- Construction et Rénovation Hubert Tauvette & Fils inc.
- Construction H Brière
- Francis Brière, contracteur général

ATTENDU que la Municipalité a reçu deux (3) soumissions dans le cadre de son appel d'offres, à savoir :

- Construction H Brière.....17 476,20 \$ tx incl.
- Construction et Rénovation Hubert Tauvette & Fils inc.28 686,26 \$ tx incl.
- Francis Brière, contracteur général.....30 324,97 \$ tx incl.

ATTENDU qu'après considération des appels d'offres, le plus bas soumissionnaire est « *Construction H Brière* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, que le contrat de construction du garage pour la zamboni, soit adjudiqué à « **Construction H Brière** » au montant de 17 476,20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

305-11-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 15 h 20.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire